



Séance du mardi 21 juin 2022

N°D56/2022

Nombre de membres

Du conseil Municipal	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation
10 juin 2022

Objet de la délibération

Acheminement et fourniture d'eau potable – Modification de raccordement

L'an deux mille vingt-deux, le vingt un juin deux mille vingt-deux à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de COMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Madame Véronique ZIMMER, Monsieur Alain LAGET, Madame Magali PRUDENT, Monsieur Mario TRANI, Madame Josiane FUZILLET-LECOANET, Monsieur Paul-Jean GERIN, Madame Geneviève BELLEVILLE, Monsieur Marc ZAMMIT, Madame Angélique BOUVARD, Monsieur Lucien BAUDUIN, Monsieur Eric RODIER, Monsieur Fabien MENEHINI, Madame Marlène RAVIX, Monsieur François DECAUDIN

PROCURATIONS :

- Madame Fanny MOUTON à Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE
- Madame Annette MARTIN à Madame Marlène RAVIX
- Madame Danielle GENIEZ à Monsieur François DECAUDON
- Monsieur Michel MULEDDA à Monsieur François DECAUDIN

ABSENTS : -

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Madame Angélique BOUVARD en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité

Objet : Acheminement et fourniture d'eau potable – Modification de raccordement

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. Le Maire informe l'assemblée que l'aménagement du lotissement Le Belvédère avance et que les raccordements aux différents réseaux sont en cours, notamment l'adduction en eau potable sur le réseau O' de Nîmes pour le lotissement.

Pour des raisons techniques et de pression du réseau, les habitations de la parcelle D1397 et D195 basculeront sur le réseau O' de Nîmes dès lors que le lotissement Le Belvédère sera raccordé.

Considérant la validation du responsable des services techniques,

Considérant que cette modification est nécessaire,

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** (ou pas) de raccorder les parcelles D1397 et D195 au réseau O' de Nîmes,
- **AUTORISE** (ou pas) M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jean-Jacques ROCHETTE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen à partir du site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2022

Application agréée E-legalite.com